



Ville d'Antibes Juan les Pins

CONSEIL MUNICIPAL
séance du vendredi 17 octobre 2008

**GROUPE LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE
POUR ANTIBES JUAN-LES-PINS**

24-01 SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE – RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE – EXERCICE 2007 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Une nouvelle fois ce rapport comporte un nombre important de pages « copiées collées ». Par exemple, depuis 2005 c'est le troisième rapport où la question concernant l'activité d'une société située dans le périmètre immédiat du forage de Sambuque est posée. Toujours sans réponse !

Deux réflexions sur la forme :

- ❑ la présentation de ce rapport doit avoir lieu au plus tard en juin de chaque année, comme c'était d'ailleurs le cas auparavant.

- ❑ Sur la technique, deux constats pas très réjouissants :
 - le rendement du réseau ne dépasse pas les 80%. Cela veut dire concrètement que « la part des anges » en 2007 a été de 3 183 776 m³ d'eau. Ce gaspillage qui n'est pas perdu pour VEOLIA est proprement scandaleux !
 - 2^e point, les branchements de plomb qui devraient avoir disparus en 2012, il en reste 422, au rythme actuel de 40 par an il faudra attendre 2018 pour en être enfin débarrassé.

2012 étant la fin du contrat de la concession, certaines données du rapport sont plutôt inquiétantes. Par exemple, les 16 930 compteurs sont désignés comme des « biens de retour » c'est-à-dire resteront la propriété de VEOLIA !

Autres exemples, portant sur le programme contractuel décidé avec l'avenant n°15 :

En investissement : 60% ont été réalisés pour un montant de 758 124 €
Renforcement : 23%681 356 €
Renouvellement : 20%.....1 130 070 €

Il me semble qu'une attention particulière aurait dû être portée sur **le fond de solidarité** qui a été créé pour aider les familles en précarité financière.

Bien que nous constatons une augmentation importante de pauvreté y compris dans notre commune, la page 119 qui relate le suivi du fond de solidarité est vierge ! Et pourtant de nombreuses demandes ont été effectuées !

J'en viens au coût de l'eau distribuée à Antibes.

Le document nous apprend que le m³ (référence Insee 120m³) coûte **3,27 €TTC**

(D'ailleurs dans cette facture type, pourquoi l'abonnement est-il multiplié par deux ?)

En 1997, il y a tout juste dix ans à l'occasion de l'avenant n°12 que vous aviez renégocié, Monsieur le Maire, vous vous félicitez que notre ville fasse partie des communes où l'eau est la moins chère.

Force est de constater qu'en dix ans cette qualité a disparu, complètement disparu !

En 1997 l'avenant avait fixé le prix du m³ (référence Insee 120m³) à 8,50 Francs soit **1,30 €**
Le prix du m³ a donc été multiplié par 2 et demi !

Dans quatre ans le contrat de délégation le plus long de France arrivera à son terme. C'est dès aujourd'hui que nous devons préparer la suite.

Pour nous c'est un fait que la gestion en régie de ce service public coûte moins cher aux usagers, respecte mieux les équilibres et évite le gaspillage.

L'eau est un bien public qui ne peut être traitée comme une vulgaire marchandise.

Actuellement un mouvement de retour en régie touche de nombreuses communes de France de gauche mais aussi de droite.

Pour le moins, c'est dès maintenant que des audits indépendants des grands groupes doivent être décidés sur l'état du réseau, sur la réalité de la facture, sur l'utilisation de l'argent public par exemple, combien de mois VEOLIA garde les fonds destinés à l'Agence de l'eau ?

Si vous ne lancez pas ces procédures maintenant, chaque mois, chaque année qui passent et qui nous rapprochent de 2012 fera le jeu de VEOLIA.